

**REMISE GRACIEUSE**  
**Conseil d'administration du 15/03/2022**  
 Art. 193 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012.

<b>Nom du débiteur</b>	<b>A. S.</b>
<b>Statut du débiteur</b>	<b>Ancien élève normalien en rupture d'engagement décennal</b>
<b>Montant de la créance</b>	<b>37 352,26 €</b>
<b>Objet de la créance</b>	Remboursement des traitements perçus pendant la scolarité – rupture de l'engagement décennal
<b>Motif de la remise gracieuse</b>	Situation médicale de la personne et demande appuyée par l'assistante sociale
<b>Exercice d'origine</b>	2018
<b>Titre de recette</b>	TR 557/2018
<b>Compte de tiers</b>	463
<b>Observations concernant le recouvrement</b>	<p><b>La procédure de recouvrement a débuté le 28/03/2018.</b>          Envoi du TR557/2018 le 28/03/2018, puis 1<sup>er</sup> rappel le 23/03/2018 et 2<sup>nd</sup> rappel le 24/05/2018.</p> <p>Demande de Renseignements DRFIP Le 19/06/2018.</p> <p><b>Saisie à tiers détenteur employeur (SATD) du 12/09/2018 infructueuse.</b></p> <p>Demande FICOBA le 14/01/2019.</p> <p>Demande de Renseignements DRFIP le 14/03/2019 pour obtenir une nouvelle adresse.</p> <p><b>SATD bancaire le 19/03/2019 infructueuse, puis SATD autre établissement bancaire le 16/10/2020, infructueuse.</b></p> <p>Demande de Renseignements DRFIP le 03/09/2019 : nouvelle adresse.</p> <p>Mail adressé à Monsieur S. Réponse le 03/10/2019 : il ne peut pas rembourser : problème financier.</p> <p><i>Envoi de mails jusqu'en février 2020, sans réponse depuis.</i></p>

Courrier du 22/05/2020 LR - AR Signé.

1<sup>er</sup> rappel le 27/09/2020.

Courrier du 02/10/2020 : LR - AR Signé.

Nouvelle Demande de Renseignements DRFIP le 04/03/2021.

2<sup>nd</sup> rappel Courrier du 25/03/2021 LRAR pli avisé non réclamé.

**Mise à l'huissier le 20/04/2021.**

**Commandement du 11/05/2021.**

*Mail de la maman du 19/05/2021.*

Suspension poursuite huissier le 20/05/2021.

*Echange téléphonique du 01/06/2021 avec sa maman.*

*Mail détaillé de la maman expliquant la situation de son fils le 09/06/2021 qui précise qu'il est hébergé chez ses parents depuis mi-janvier 2020, qu'il a des problèmes de santé. Depuis fin août 2020, il est sans emploi, sans revenu et sans couverture sociale.*

Pas de demande expresse de remise gracieuse partielle ou totale.

Dossier clôturé chez l'huissier retour des pièces le 10/09/2021.

Contact téléphonique du 04/10/2021 avec l'assistante sociale qui s'occupe de la personne. L'assistante sociale a envoyé un **courriel à Monsieur le Président de l'ENS le 18/11/2021 sollicitant la remise gracieuse totale de sa dette dans lequel il est fait état de la situation financière et de son état de santé.**

Une Allocation Adulte Handicapée a été accordée le 13/01/2022 à Monsieur S. par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

**Par courrier manuscrit en date du 18/02/2022, Monsieur S. sollicite une remise gracieuse totale de sa dette.**